

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19447 - 75ÈME ANNÉE

Le Royaume-Unis va-t-il perdre son siège de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU ?

Les Chagos base d'agression au service des intérêts américains et britanniques



Un communiqué du Comité de solidarité Chagos La Réunion rappelle que le Royaume-Uni risque de perdre son siège au Conseil de sécurité de l'ONU si cet Etat persiste à refuser d'appliquer la résolution de l'ONU l'obligeant à cesser de coloniser les Chagos, et à interdire aux Chagossiens le droit de retourner vivre dans leur pays. Par ailleurs, huit bombardiers capables de transporter la bombe atomique ont été envoyés à Diego Garcia. Cette nouvelle agression de la Maison Blanche contre les peuples de notre région s'inscrit dans la campagne de Trump visant à déstabiliser l'Iran, puissance émergente.

Deux importantes informations concernant les Chagos nous sont parvenues cette semaine, via la page 'Océan Indien' du 'Quotidien de La Réunion'.

La première, datée du lundi 6 janvier, revient sur l'attitude provocatrice du gouvernement britannique qui a décidé de traiter par le mépris à la fois l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ) et la résolution de l'assemblée générale des Nations-Unies, les deux relatifs aux Chagos.

Rappelons que l'avis, daté du 25 février 2019, reconnaissait la « décolonisation incomplète » opérée par Londres dans les années 1965 – 1966 envers sa colonie Maurice, en reconnaissant le caractère illégal de la partition des Chagos du territoire mauricien. Cet avis avait été validé à une imposante majorité par l'Assemblée générale des Nations-Unies quelque trois mois plus tard, le 22 mai 2019. La Résolution onusienne donnait 6 mois exactement à la Grande-Bretagne pour restituer la gouvernance des Chagos à l'Etat mauricien. Le délai imparti expirait donc le 22 novembre 2019. Force est de constater que le Royaume-Uni a ignoré avec toute la morgue dont son impérialisme est capable une décision solennelle portée par pas moins de 116 pays de la planète.

Londres persiste dans le crime

C'est cette obstination dans le crime que pointe un ancien diplomate britannique, et pas n'importe lequel puisqu'il fut ambassadeur de Londres à Port-Louis. Son nom est David Snoxell, aujourd'hui ardent défenseur du droit au retour des Chagossiens dans leur pays. Il explique dans le très "british" quotidien 'The Guardian' que la Grande-Bretagne pourrait perdre son siège au Conseil de sécurité des Nations-Unies. « **Continuer à violer les droits de l'Homme et l'état de droit aura des implica-**

tions sur la réputation du Royaume-Uni et son siège permanent au Conseil de sécurité ».

L'attaque est rude, portée de l'intérieur même de l'institution parlementaire britannique, au nom du groupe des députés pro-Chagos. Elle l'est d'autant plus que Snoxell va plus loin et laisse prévoir que Maurice pourrait porter le dossier devant le Tribunal pénal international (TPI). « L'expulsion ou le transfert forcé d'une population est défini comme un crime contre l'humanité ».

Face à ces réactions qui montent dans l'opinion publique britannique, le gouvernement s'enferme dans ses éternelles dénégations et ses permanents mensonges depuis un demi-siècle. Comme il soutenait à la fin des années 60 qu'il n'y avait pas d'habitants permanents aux Chagos, mais seulement des travailleurs migrants de passage pour le coprah, il soutient aujourd'hui que Maurice n'a jamais détenu la souveraineté sur les îles Chagos : « **Nous ne reconnaissons pas ses revendications** ».

Mais il affirme dans le même temps qu'il cédera la souveraineté du territoire à Maurice « lorsqu'il ne sera plus nécessaire à des fins de défense » ! La contradiction saute aux yeux. Quelle nécessité de céder les Chagos à Maurice, si Maurice n'a jamais compris les Chagos sur son territoire ?!

Autre contre-vérité : la thèse de Londres soutenant que le dossier Chagos relève d'un différend bilatéral, autrement dit d'un différend entre Maurice et le Royaume-Uni. Non ! Le traitement de l'affaire par la Cour de La Haye a bien démontré que le dossier était celui des conditions dans lesquelles s'est effectué le processus de décolonisation, et qu'il est porté par un grand nombre de pays, dont ceux de l'Union africaine.

Enfin, quand Londres continue à soutenir que l'avis de la CIJ est « **un avis consultatif donné à l'Assemblée générale des Nations-Unies à sa demande** », il oublie de dire la suite de l'histoire, la validation sous forme de résolution de

cet avis. Les six mois de l'ultimatum sont passés, les pressions sur la partie britannique vont s'intensifier, à l'intérieur comme sur la scène internationale.

La dure réalité guerrière

Quant à la seconde information de la semaine parvenue cette semaine, elle nous plonge dans la dure réalité, qui s'impose devant les hypocrisies et les contorsions de la Grande-Bretagne. C'est la dure réalité guerrière. « **Les Américains déploient six B-52 à Diego Garcia** » ! Les bombardiers de l'US Air Force ont atterri le lundi 6 janvier sur la base "annexée" depuis 50 ans par Londres et Washington, après l'avoir vidée de ses habitants.

Le rapprochement des deux articles est éclairant. Le pays des Chagossiens est devenu, au fil des conflits au Moyen-Orient et en Afghanistan, une base d'agression en première ligne au service des intérêts américains. Le dernier exemple en date le voici : Donald Trump ordonne l'assassinat du général iranien Quassem Soleimani sur le sol irakien, la région risque de s'embraser. Et la base de Diego Garcia se renforce aussitôt d'une flotte de bombardiers B-52. Une réactivité qui rend ridicules les mensonges de la Maison-Blanche sur l'ancienneté de la décision du déploiement. Huit mois !

Georges Gauvin, président du C.S.C.R.

Alain Dreneau, secrétaire

Edito

Vol MH370 Malaysia Airlines abattu par un missile ? Les États-Unis doivent dire la vérité

Cela va bientôt faire 6 ans que le vol MH370 Malaysia Airlines a disparu avec 239 personnes à bord dont une majorité de Chinois. Elles avaient pris place dans un avion devant les amener de Kuala Lumpur en Malaisie à Pékin. Selon les éléments rendus publics, l'avion a changé de trajectoire après son décollage, l'amenant à prendre une route à l'opposé de sa destination. Il volait au-dessus de l'océan Indien. Seuls des fragments de l'appareil ont été à ce jour retrouvés, bien après la disparition, et sur les côtes occidentales de l'océan Indien, notamment à La Réunion et à Madagascar.

Personne ne peut ignorer que se trouve en plein cœur de l'océan Indien la plus puissante base militaire des États-Unis située en dehors de leur territoire. Difficile de croire que les militaires de cette base n'aient pas une idée de l'endroit précis où le Boeing 777 du vol MH370 de Malaysia Airlines. Car s'ils sont là, à Diego Garcia, c'est justement parce que cette base permet à un pays, les États-Unis, de contrôler tout l'océan Indien grâce aux moyens de détection mis à disposition de ces militaires. Autrement dit, si l'armée américaine ne dit rien, n'a-t-elle pas quelque chose à cacher ? N'oublions pas qu'un avion iranien avait été abattu « par erreur » par un missile tiré du navire militaire USS Vincennes pendant la guerre Iran-Irak. A ce jour, aucune information ne permet d'écarter l'hypothèse selon laquelle le vol MH370 a été abattu par un missile américain, l'épave et les boîtes noires n'ayant encore jamais été retrouvées.

Ce besoin de transparence est encore plus grand après la conférence de presse tenue par l'état-major iranien. Ce dernier a donné l'explication du crash d'un avion ukrainien peu après

son décollage de l'aéroport de Téhéran la semaine dernière. Selon la branche aérospatiale des Gardiens de la Révolution iraniens, l'avion civil a été confondu avec une cible militaire. Ce soir là, l'armée iranienne était en alerte à cause des menaces de guerre lancées par le président des Etats-Unis, et appuyées par l'assassinat en Irak d'un des principaux responsables de l'armée iranienne.

A peine l'avion écrasé avec 178 victimes à bord, Washington entretenait la thèse selon laquelle l'avion aurait été abattu « par erreur » par un missile. C'est la version qui a été confirmée par les autorités iraniennes. Washington a donc à sa disposition des moyens de savoir si un avion a été touché par un missile dans un pays étranger. L'attitude des autorités iraniennes est un exemple à suivre pour l'armée des Etats-Unis. Elle doit maintenant de toute urgence rendre publique toutes les informations enregistrées par la base militaire de Diego Garcia le jour de la disparition du vol MH370 de la Malaysian Airlines. Faute de cela, le maintien du silence rappellera la véritable nature du régime de Trump.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Firose Gador dénonce une campagne d'affichage sauvage du candidat maire Olivier Hoarau

Municipales : le maire du Port doit respecter la loi



Candidate tête de liste soutenue par le PCR pour les municipales du Port en 2020, Firose Gador a tenu samedi une conférence de presse pour dénoncer une pratique illégale d'Olivier Hoarau, maire du Port candidat à sa succession. Constat d'huissier à l'appui, Firose Gador a dénoncé une campagne d'affichage sauvage du maire du Port. Elle appelle le maire à respecter la loi car « la campagne qui s'annonce doit se faire dans le respect des libertés de chacun ».

En ce début d'année, c'est l'occasion pour nous de faire notre rentrée politique après une trêve durant les fêtes. C'est également pour nous l'occasion de présenter nos meilleurs vœux de santé, de joie et de paix à l'ensemble de la population et particulièrement aux Portoises et aux Portois.

Leur dire que chaque jour de la vie est une lutte et qu'il nous faut lutter pour un meilleur lendemain. Sans cela, la vie n'aurait pas de sens. Il s'agit de lutter contre toutes les formes d'injustices et de

non-respect de l'autre.

Ce qui m'amène à évoquer la campagne dans le cadre des élections municipales qui arrive à grands pas. Nous sommes à 9 semaines du premier tour, qui aura lieu le 15 mars 2020.

Constat d'huissier

Et déjà, nous pouvons constater le non-respect de la loi concernant l'apposition des affiches. Ainsi, je vous informe qu'après un constat d'huissier à l'appui, j'ai saisi par le biais de mon avocat le procureur de la République concernant les affichages illégaux et que plainte a été déposée.

Car il s'avère que l'un des candidats et qui plus est, le Maire actuel de la Ville du Port, Monsieur Olivier Hoarau, a posé des affiches pour la campagne électorale sur des panneaux autres que les panneaux prévus à cet effet et autorisés par le code électoral.

En effet, le code électoral est clair dans son article L-51 que je cite : « Pendant la durée de la période

électorale, dans chaque commune, des emplacements spéciaux sont réservés par l'autorité municipale pour l'apposition des affiches électorales.

Dans chacun de ces emplacements, une surface égale est attribuée à chaque candidat, chaque binôme de candidats ou à chaque liste de candidats.

Pendant six mois précédant le premier jour du mois d'une élection et jusqu'à la date du tour de scrutin où celle-ci est acquise, tout affichage relatif à l'élection, même par affiches timbrées, est interdit en dehors de cet emplacement ou sur l'emplacement réservé aux autres candidats, ainsi qu'en dehors des panneaux d'affichage d'expression libre lorsqu'il en existe. »

Le Maire ne peut ignorer la loi

Bien entendu, nul n'est censé ignorer la loi, c'est d'autant plus vrai lorsque l'on est le Maire. Il est censé représenter l'autorité, c'est à lui d'être exemplaire et de faire respecter la réglementation.

Mais force est de constater au Port que c'est le premier à enfreindre les règles ce qui laisse la porte ouverte à d'autres candidat(e)s pour l'imiter.

La campagne qui s'annonce doit se faire dans le respect des libertés de chacun et surtout dans le respect de la loi, un souci qu'on doit avoir constamment à l'esprit quand on brigue un mandat électif.

Firose Gador
Candidate à l'élection
municipale de Mars 2020

Dix questions et dix réponses sur le projet de réforme -1-

Retraites : origine du droit, principes de base, et aucune urgence à réformer



contributif car la retraite est calculée en fonction des cotisations effectuées durant la carrière professionnelle. La retraite de base fonctionne en annuités et les droits acquis sont comptabilisés en trimestres. Il s'agit d'un des meilleurs systèmes au monde car le taux de pauvreté chez les seniors en France est actuellement l'un des plus bas de la planète.

Y a-t-il urgence à réformer le système actuel ?

Actuellement, le déficit annuel conjoncturel se situe entre 7 et 17 milliards par an. Selon le Conseil d'orientation des retraites, qui est une entité rattachée au Premier Ministre, il se résorbera démographiquement et le système deviendra excédentaire à partir de 2040. Par ailleurs, il convient de rappeler que les réserves globales pour les retraites du régime général et du régime privé, dont le rôle est de compenser un éventuel déficit conjoncturel, sont de plus de 150 milliards d'euros. Il n'y a donc aucune urgence. De plus, à partir de 2025, le déficit de la sécurité sociale, auquel la Caisse d'amortissement de la dette sociale alloue chaque année 17 milliards d'euros, sera comblé, et l'Etat disposera de cette somme, qu'il pourra allouer au système des retraites, jusqu'à ce qu'il retrouve son équilibre en 2040.

(à suivre)

Salim Lamrani

Dans «l'Humanité», l'universitaire Salim Lamrani répond à dix questions sur les conséquences de la réforme des retraites de Macron sur le système actuel. Un décryptage qui prouve que derrière l'étrange formule du « retrait provisoire » de l'âge pivot annoncé par le Premier ministre, c'est bien le fond de la réforme qui n'est pas acceptable.

nance de 1945 : « La sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances, il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. Trouvant sa justification dans un souci élémentaire de justice sociale, elle répond à la volonté de débarrasser nos concitoyens de l'incertitude du lendemain ».

D'où est issu l'actuel système des retraites ?

Le système actuel de retraites en France est un héritage de la Libération, fondé par le Conseil national de la résistance. Il est basé sur le principe de solidarité entre générations. Ainsi, un pays détruit et ruiné par six années de guerre a réussi à mettre en place un régime destiné à garantir aux anciens un niveau de pension digne. En 1945, la création de la sécurité sociale « répond à l'ambition de construire un régime d'assurance vieillesse couvrant l'ensemble de la population ». Voici les motifs de l'ordon-

Quels en sont les principes de base ?

Le système des retraites actuel repose sur quatre principes. Il est obligatoire, c'est-à-dire que tout actif cotise automatiquement. Il fonctionne par répartition, ce qui fait que le montant total des cotisations versées chaque année par les salariés sert à payer les pensions des retraités actuels. Il est solidaire et prend en compte les périodes de chômage, de maladie ou d'invalidité, le nombre d'enfants, les carrières longues et les situations de handicap. Il est enfin

Oté

Fo kroir in pé dan la bann zot manomète lé fosé san pour san !

Mé zami, si zot i lir zoinal koméla, na dé foi, sa lé sir, mi domann si talèr désèrtin i bate pa la tête kont lo mir. Sirtou pou la késtyonn la guèr épi la pé. Na inn-dé zour moin la antann désèrtin moun la b atiz azot zoinalis apré di dé shoz i bate lintélizans atèr.

Kosa zot i di ? Zot i di l'Iran i vé déklar la guèr bann zamérikain épi ansèrv son zarm déstriksyon masiv kisoï son zarm shimik, kisoï son zarm baktéryolojik, pa son bomb nikléèr pars sète-la li la poin. Sa i di dann bann télé loksidan... Aprés zot i di l'amérik i yèmré bien l'Iran i atak son zintéré avèk bann zarm déstriksyon masiv konmsa zot va kraz lo péi épi an ripostan avèk zot prop zarm déstriksyon masiv é sar la fin di mond pou li.

Pou mon par mi pans so bann zoinalis néna poin lo plon dan la tête é zot i s'anfou mèm si i ariv a détrui désèrtin péi, mèm lo total kapital... Moin la mèm lir so matin in lartik téi di koméla demoun na pi pèr bann zarm nikléèr é mè zot i souète in guèr avèk bann zarm déstriksyon masiv i ariv konmsa va pèrmète l'amérik avèk son bann ti valal i antour ali détrui tout bann gran Satan konm l'Iran, La koré di Nor é d'ot é d'ot ankor.

Astèr si inn i anparl lékilib dann la térer konm téi an parl avan, in pé i di la térer sa i égzis pi. Dizon zot lé péyé pou di sa ! Dizon l'Amérik la grèss zot pate ! Sansa zot manomète lé fosé dopi A ziska Z. An touléka, i pé dir zot i zoué in sal rol zot la épi sa lé sir in pé i doi suiv azot.

Justin